

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

BUDGET

**Fermeture des brigades de surveillance des douanes de Marseille-Nord et Marseille-Sud
et création de la brigade de surveillance des douanes de Marseille-Port.**

NOR : ECFD1701353S

La directrice générale des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse du 20 janvier 2017,

Arrête :

Article 1^{er}. – Les brigades de surveillance extérieure de Marseille-Nord et Marseille-Sud
(direction régionale de Marseille) sont supprimées. Cette mesure prend effet au 31 mars 2017.

Article 2. – La brigade de surveillance extérieure de Marseille-Port (direction régionale de
Marseille) est créée à compter du 1^{er} avril 2017.

Fait le **26 JAN. 2017**

La directrice générale,



Hélène CROCQUEVIEILLE